

## Séance du 11 juillet 1976

Le onze juillet mil neuf cent soixante seize, à neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Allary Smet, Maire.

Présents = M<sup>r</sup> Allary, Fernet, Philippéau, Duroueix, Roumier, Fauri Joseph, Gouedo.

Absents = M<sup>rs</sup> Mazzière, Bordenon.

Secrétaire de séance : M<sup>r</sup> Joseph Richard.

Date de convocation : 3 juillet 1976.

Achat d'une tondeuse : Sur proposition de M<sup>r</sup> le Maire, le Conseil, à l'unanimité décide l'achat d'une tondeuse pour couper l'herbe sur les places dans le bourg et dans le cimetièr et si nécessaire les chemins.

Prevention feux de bois.

Il est nécessaire de créer dans chaque commune un Comité de défense contre les feux. Ce Comité de secours pourra aider ainsi les pompiers en cas de nécessité. M<sup>r</sup> Duroueix est désigné par le Conseil pour être les personnes susceptibles de faire partie de l'équipe de secours communal.

Ordures ménagères.

M<sup>r</sup> le Maire devra se renseigner au sujet du coût d'un circuit ramassage intercommunal.

SIVOM.

Suite à la demande formulée par M<sup>r</sup> Fougère, Maire de Villébris, Président du SIVOM, le Conseil municipal accepte que ce Syndicat prenne au nombre de ses vocations la surveillance, le fonctionnement et l'équipement de son Centre de secours.

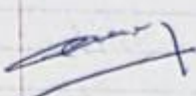
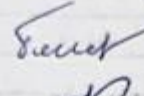
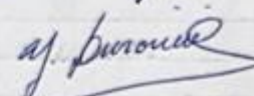
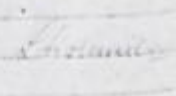
Location de l'école.

Tu la lettre de M<sup>r</sup> le Préfet de la Charente en date du 31 décembre 1975 informant M<sup>r</sup> le Maire de la décision prise par le Comité Technique Paritaire de fermer l'école de notre commune, le Conseil Municipal, considérant la demande de location qui a été faite à M<sup>r</sup> le Maire, demande l'autorisation de louer le logement de l'instituteur, ce qui permettrait le maintien en bon état des murs et de tout l'ensemble.

Documents concernant l'échange de terrain

Le Conseil demande à M<sup>r</sup> le Maire de réclamer à M<sup>r</sup> Bouyer, géomètre à Rouquere, les documents relatifs aux échanges de terrain. Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

approuvé le  
12 août 1976

Participation à la remise en état  
de chemins vicinaux


Même séance

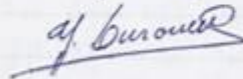
Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal les demandes formulées par M. M. Bouderon Georges, Laquergue Pierre, Desnouailles Marcel et Mme Viollet Glodie, visant à la remise en état de portions de chemins longeant leurs propriétés respectives. Pour ce faire, ils s'engagent à participer aux dépenses occasionnées par ces travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté et décidé de répartir de la façon suivante le montant des frais en tenant compte de l'importance des réparations.

- M. Bouderon Georges, Chemin de Rozet à la Chapelle Prasse  
250 mètres canés à 5,76 = 1440,00
- M. Laquergue Pierre, Chemin de Chez Bernard  
330 m<sup>2</sup> à 3,48 = 1148,40
- M. Desnouailles Marcel, Chemin de Rozet  
133 m<sup>2</sup> à 2,26 = 300,58
- Mme Viollet Glodie, Chemin de la Vue à la Quilinière  
230 m<sup>2</sup> à 2,26 = 519,80

Ces propriétaires verseront le montant de leur participation dans la Caisse du Receveur Municipal à la Perception de Villévois-Serradette.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

 *Maire*

 *Maire*



